

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78 143

Objet

COMPLEXE HIPPIQUE de
Maine-Gaudin. Etanchéité
Réfection de l'étanchéité
à la toiture-terrasse
Marché ISO-ETANCHE

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

22 septembre 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 19
Nombre de votants 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix huit*
le *vingt neuf* septembre à *18* heures *50*

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. *Monsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD, FABER, BOUTET, BUIJARD, BOUCHET, PAPEAU, NAULIN, BOISARD, MAURELLET, GUICHAOUA, BOULAN, BROTRÉAU, TAP, PELLETIER, CABAL

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. *POUGET par M. LIS* *DUFEIL par M. MAURELLET*
POUMAILLOUX par M. DUFOUR *VIAUD par M. PAPEAU*
COLLE, par M. TETARD *Mme TACQUET par M. BUIJARD*

Absents : MM. *MONTRON, BERLAND*

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Lors du vote du Budget Primitif pour l'exercice 1977, et notamment la section "Investissement", le Conseil Municipal a décidé de la restauration de l'étanchéité de la toiture-terrasse du COMPLEXE HIPPIQUE de MAINE-GAUDIN.

Une instance ayant été introduite auprès du Tribunal Administratif de Poitiers aux fins de recours en garantie décennale, la collectivité a eu l'autorisation d'effectuer les travaux à titre de sauvegarde des bâtiments communaux.

Rien ne s'oppose plus en conséquence à l'exécution des travaux de restauration qui s'avèrent particulièrement urgents.

Il ressort d'une consultation faite auprès de divers entrepreneurs que la Société ISO-ETANCHE, 208 Route de Paris, 16160, GOND-PONTOUVRE, a présenté l'offre la plus avantageuse tant sur le plan technique que financier (147.938,45 F. T.T.C.) eu égard aux autres propositions :

- de la Société des Mines et Asphaltes du Centre, pour un montant de 186.721 Fr,00, T.T.C. les entreprises ROYAN-ETANCHEITE et S.P.E.C. n'ayant pas répondu.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur la proposition de la Société ISO-ETANCHE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment les articles 308 et 309,

Vu le projet de marché négocié et notamment les conditions de prix consenties,

Considérant la nécessité et l'urgence de l'opération, afin de sauvegarder le patrimoine communal,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer un marché négocié avec la S.A. ISO-ETANCHE, 208 Route de Paris, 16160, LE GOND-PONTOUVRE, pour l'exécution des travaux de restauration de l'étanchéité de la toiture-terrasse du Complexe Hippique de MAINE-GAUDIN, le montant du marché étant estimé à CENT QUARANTE SEPT MILLE NEUF CENT TRENTE HUIT Francs QUARANTE CINQ Centimes (147.938,45 Frs) toutes taxes comprises.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 909 22, Article 232.0 sous la rubrique "Travaux de grosses réparations au Comp. de Hippique" du Budget supplémentaire 1978 (report de l'exercice 1977)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, le

11 OCT. 1978

Le Sous-Préfet.



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

P. HUG